

**CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

États financiers prospectifs  
Exercice se terminant le 31 mars 2011

## **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

### **Déclaration de responsabilité de la direction**

La responsabilité de la compilation, du contenu et de la présentation de l'information financière prospective ci-jointe pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 incombe à la direction du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). La direction a établi l'information financière prospective selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement respectés au Canada pour le secteur public. L'information financière prospective est présentée en vue de son inclusion dans la Section III du Budget des dépenses (Rapport sur les plans et les priorités), et elle sera utilisée dans le Rapport sur le rendement ministériel du CCHST pour une éventuelle comparaison avec les résultats réels.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans l'information financière prospective ainsi que de l'élaboration des hypothèses. Les hypothèses et les estimations reposent sur l'information à laquelle la direction avait accès et dont elle avait connaissance lors de leur élaboration. Elles prennent en compte la conjoncture économique et l'état du marché à ce moment, et supposent le maintien des priorités actuelles du gouvernement ainsi que du mandat et des objectifs stratégiques du CCHST. Une grande partie de l'information financière prospective se fonde sur ces hypothèses, sur les meilleures estimations obtenues et sur le bon jugement, compte tenu de l'importance relative de ces éléments. Au moment où les présents états financiers sont préparés, la direction croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, comme pour toutes les hypothèses de cette nature, un certain degré d'incertitude demeure, et cette incertitude augmente au fur et à mesure que l'horizon prévisionnel s'allonge.

Les résultats réels pour les exercices visés par l'information financière prospective ci-jointe différeront de l'information présentée, et les écarts pourraient être importants.  
*(Remarque : Le CCHST a préparé les présents états dans le cadre d'un projet pilote de deux ans et il tient à préciser aux lecteurs qu'il s'agit ici de la première année du projet pilote.)*

La contrôleur,



Bonnie Easterbrook, CGA  
Hamilton (Ontario)  
31 janvier 2010

Le président et administrateur en chef,



S. Len Hong  
Hamilton (Ontario)  
31 janvier 2010

**Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE PROSPECTIF**

Au 31 mars

(En dollars)

<b>Actif</b>	<b>2011</b> (en \$)	<b>2010</b> (en \$)	<b>2009</b> (en \$)
<b>Actifs financiers</b>			
Somme à recevoir du Trésor	350 807	345 807	396 079
Débiteurs	268 536	288 536	309 007
	619 343	634 343	705 086
<b>Actifs non financiers</b>			
Stocks conservés aux fins de revente	100 000	100 000	93 375
Immobilisations corporelles	329 399	276 083	297 767
	429 399	376 083	391 142
	1 048 742	1 010 426	1 096 228
<b>Passif</b>			
Créditeurs et charges à payer	358 934	340 000	546 688
Revenus reçus d'avance	759 496	759 496	856 408
Paie de vacances	410 000	410 000	405 445
Indemnités de départ (note 7)	1 900 000	1 800 000	1 733 118
Revenus reçus d'avance – dons (note 6)	95 807	95 807	95 807
Contributions reçues d'avance – service de demandes de renseignements	-	-	45 000
	3 524 237	3 405 303	3 682 466
<b>Avoir du Canada</b>	<b>(2 475 495)</b>	<b>(2 394 877)</b>	<b>(2 586 238)</b>
	1 048 742	1 010 426	1 096 228

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.*

## Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

### ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION PROSPECTIF

Exercice se terminant le 31 mars (En dollars)	2011 (en \$)	2010 (en \$)	2009 (en \$)
<b>Revenus</b>			
Produits des ventes	3 120 471	2 849 111	2 772 664
Projets et ententes de collaboration	1 000 000	900 000	817 587
<b>Total des revenus</b>	<b>4 120 471</b>	<b>3 749 111</b>	<b>3 590 251</b>
<b>Charges</b>			
<b>Exploitation</b>			
Salaires et avantages sociaux	7 995 524	7 629 661	7 397 534
Services professionnels et spéciaux	1 050 540	1 082 582	1 059 049
Locaux	713 537	713 537	713 537
Transports et communications	150 000	170 374	138 858
Information	137 000	136 147	136 397
Services de réparation et d'entretien	132 000	194 441	127 579
Services publics, équipements et fournitures	153 000	84 599	98 809
Biens de location	23 000	57 930	30 037
	10 354 601	10 069 271	9 701 800
<b>Administration</b>			
Salaires et avantages sociaux	300 000	293 565	281 123
Membres du Conseil des gouverneurs et comités	18 000	18 124	17 285
Déplacements	21 000	20 799	34 355
Services professionnels et spéciaux	500	500	2 303
Services publics, équipements et fournitures	50	50	53
	339 550	333 038	335 119
<b>Autres charges</b>			
Amortissement des immobilisations corporelles	66 684	66 684	143 911
Pertes sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	4 954
	66 684	66 684	148 865
<b>Total des charges</b>	<b>10 760 835</b>	<b>10 468 993</b>	<b>10 185 784</b>
<b>Coûts d'exploitation nets</b>	<b>(6 640 364)</b>	<b>(6 719 882)</b>	<b>(6 595 533)</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.*

### ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA PROSPECTIF

Exercice se terminant le 31 mars (En dollars)	2011 (en \$)	2010 (en \$)	2009 (en \$)
<b>Avoir du Canada au début de l'exercice</b>			
Coûts d'exploitation nets	(2 394 877)	(2 586 238)	(2 146 081)
Services reçus gratuitement d'autres ministères (note 8)	(6 640 364)	(6 719 882)	(6 595 533)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 241 512	1 240 024	1 243 046
Variation de la somme à recevoir du Trésor	5 313 234	5 721 491	4 813 343
<b>Avoir du Canada à la fin de l'exercice</b>	<b>(2 475 495)</b>	<b>(2 394 877)</b>	<b>(2 586 238)</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.*

**Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE PROSPECTIF**

Exercice se terminant le 31 mars (En dollars)	2011 (en \$)	2010 (en \$)	2009 (en \$)
<b>Activités d'exploitation</b>			
Coûts d'exploitation nets	6 640 364	6 719 882	6 595 533
Éléments sans incidence sur l'encaisse :			
Amortissement des immobilisations corporelles	(66 684)	(66 684)	(143 911)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	(4 954)
Services reçus gratuitement d'autres ministères (note 11)	(1 241 512)	(1 240 024)	(1 243 046)
Variations de l'État de la situation financière :			
(Augmentation) des créateurs et des revenus reçus d'avance	(18 934)	303 600	(57 727)
(Augmentation) du passif au titre de la paie de vacances et des congés compensatoires	-	(4 555)	(22 204)
(Augmentation) du passif au titre des indemnités de départ	(100 000)	(66 882)	(195 582)
(Diminution) augmentation des débiteurs	(20 000)	(20 471)	(168 928)
Augmentation (diminution) des stocks	-	6 625	2 183
(Augmentation) diminution des revenus reçus d'avance – dons	-	45 000	(46 750)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	5 193 234	5 676 491	4 714 614
<b>Activités liées aux dépenses en immobilisations</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	120 000	45 000	98 729
<b>Activités de financement</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	5 313 234	5 721 491	4 813 343

*Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.*

# **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

## **Notes complémentaires des états financiers prospectifs – 31 mars 2011**

### **1. Pouvoirs et objectifs**

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* et constitue un établissement public nommé à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les objectifs du CCHST sont de promouvoir le droit des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire, et d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs. Les dépenses d'exploitation du CCHST sont financées en partie par les revenus d'exploitation et en partie par un crédit budgétaire annuel.

Aux fins de l'établissement des rapports, le CCHST compte deux activités de programme. La principale activité consiste à préparer une vaste gamme de renseignements sur la santé et la sécurité au travail, à en assurer la transmission et à maintenir une collaboration tripartite. Une nouvelle activité de programme a été mise sur pied par le CCHST, soit les Services internes, à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Cette activité vise à répertorier les coûts administratifs tels qu'ils sont définis par le SCT. Elle est présentée de façon distincte dans les états financiers pour la première fois cette année, et ses coûts estimatifs s'élèvent à 2 652 000 \$ pour l'exercice 2009-2010. Toutes les charges sont répertoriées sous les postes courants des états financiers, car il s'agit de la présentation la plus pertinente.

### **2. Hypothèses sous-jacentes**

Les présents états prospectifs ont été préparés :

- en date du 31 décembre 2010;
- en fonction des politiques et des priorités du gouvernement ainsi que de l'environnement externe existant au moment où l'information financière prospective a été parachevée;
- selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement utilisés du Canada pour le secteur public;
- en supposant que les ressources fournies permettront au CCHST d'obtenir les résultats prévus précisés dans le Rapport sur les plans et les priorités;
- en tenant compte des coûts historiques.

### **3. Variations et évolution des prévisions financières**

Aucun effort n'a été ménagé pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour les exercices 2009-2010 à 2010-2011. Toutefois, les résultats réels sont susceptibles de différer des prévisions, et ces variations pourraient être importantes.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités aura été déposé, le CCHST ne mettra pas à jour les prévisions pour tenir compte de toute modification apportée aux crédits ou aux prévisions financières figurant dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les variations seront expliquées dans le Rapport sur le rendement ministériel du CCHST.

## **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

### **4. Principales conventions comptables**

Les présents états financiers ont été préparés selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement respectés au Canada pour le secteur public, et aux instructions de fin d'exercice communiquées par le Bureau du contrôleur général. Les principales conventions comptables utilisées sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

Le CCHST est en partie financé au moyen de crédits parlementaires attribués par le gouvernement du Canada. Les crédits accordés au CCHST ne correspondent pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement respectés, puisqu'ils sont en majeure partie fondés sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement détaillé entre les deux méthodes de présentation de l'information.

b) Somme à recevoir du Trésor et encaisse nette fournie par le gouvernement

Le fonctionnement du CCHST est financé par le Trésor, lequel est administré par le receveur général du Canada. Tout montant versé au CCHST est déposé au Trésor et tout décaissement effectué par le CCHST est prélevé à même le Trésor. La somme à recevoir du Trésor représente le montant d'argent que le CCHST a le droit de puiser dans le Trésor, sans crédits supplémentaires, dans le but de respecter ses obligations. L'encaisse nette fournie par le gouvernement représente l'écart entre les encaissements (rentrées de fonds) et les décaissements, ce qui inclut les opérations interministérielles au sein du gouvernement fédéral.

c) Revenus prévus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les événements pertinents ont lieu. Les revenus d'abonnement sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la première livraison du produit a lieu, un CD-ROM ou un DVD par exemple. Les revenus d'abonnement aux produits diffusés à l'aide du Web sont comptabilisés au cours de la période d'abonnement.

L'abonnement permet d'utiliser les renseignements rendus accessibles pendant la période spécifiée et prévoit ou non, selon le cas, la mise à jour de ces données durant la période visée.

Les montants perçus avant qu'ils ne soient gagnés constituent des revenus reçus d'avance. Ils représentent les sommes reçues d'avance pour des produits dont la diffusion initiale ou en continu n'a pas encore été effectuée ou pour un accès en ligne qui n'a pas encore été accordé.

d) Charges prévues – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

La paie de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont acquis par les salariés selon leurs conditions d'emploi respectives.

Les services reçus gratuitement d'autres ministères relativement aux locaux, à la cotisation de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'aux services de vérification sont comptabilisés en tant que charges d'exploitation, à leur coût estimatif.

### e) Avantages sociaux futurs

- i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CCHST sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'obligation globale du CCHST au titre du Régime. À l'heure actuelle, le CCHST n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler toute insuffisance actuarielle du Régime.
- ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs contrats de travail ou de leurs conditions d'emploi. Celles-ci sont comptabilisées à mesure qu'elles sont acquises par les employés et sont estimées en fonction de leur salaire, de leurs années de service et de leur âge.

### f) Débiteurs

Les comptes débiteurs sont présentés tels des montants qui seront éventuellement réalisés. Une provision est établie pour les débiteurs de tiers dont le recouvrement est jugé incertain.

### g) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent se transformer en obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte éventuelle, on comptabilise un élément de passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires des états financiers.

### h) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises étrangères sont inscrits dans l'état des résultats sous les activités qui s'y rattachent.

### i) Stocks conservés aux fins de revente

La valeur des stocks est établie au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les stocks se composent en majeure partie de matériel imprimé à revendre.

## **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

### j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 1 000 \$ sont comptabilisées au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, de la façon suivante :

<b>Catégorie d'actif</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Instruments de mesure	5 ans

### k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement respectés au Canada pour le secteur public, et aux instructions de fin d'exercice communiquées par le Bureau du contrôleur général oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment où les présents états sont préparés, la direction croit que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables. Les estimations les plus importantes sont celles qui portent sur le passif au titre des avantages sociaux futurs et sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont révisées périodiquement, et les modifications nécessaires sont comptabilisées dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

## **5. Crédits parlementaires**

Les activités du CCHST sont financées au moyen de crédits parlementaires annuels et des revenus externes. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'un exercice antérieur ou ultérieur ou de l'exercice en cours. Par conséquent, les résultats d'exploitation nets du CCHST pour un exercice qui sont calculés selon les principes de financement du gouvernement diffèrent de ceux établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces différences sont rapprochées dans les tableaux ci-dessous :

	<b>2011</b> (en \$)	<b>2010</b> (en \$)	<b>2009</b> (en \$)
Coûts d'exploitation nets	6 640 364	6 719 882	6 595 533
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur les coûts d'exploitation nets, sans incidence sur les crédits :			
Moins			

## Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	(66 684)	(66 684)	(143 911)
Services reçus d'autres ministères	(1 241 512)	(1 240 024)	(1 243 046)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	(4 954)
Créances irrécouvrables	-	-	(12 439)
	5 332 168	5 413 174	5 191 183
Variations dans les comptes sans incidence sur l'utilisation des crédits de l'exercice			
Plus (moins)			
Stocks conservés aux fins de revente	-	6 625	2 183
Indemnités de départ	(100 000)	(66 882)	(195 582)
Paie de vacances et congés compensatoires	-	(4 555)	(22 204)
Revenus non disponibles pour dépenser	(43 071)	(43 542)	(149 108)
	5 189 097	5 304 820	4 826 472
Rajustement pour les éléments sans incidence sur les coûts d'exploitation nets, mais ayant une incidence sur les crédits			
Plus			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	120 000	45 000	98 729
Crédits de l'exercice utilisés	5 309 097	5 349 820	4 925 201

### b) Crédits parlementaires approuvés et utilisés :

	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Crédit 35	3 999 573	3 828 048	3 682 000
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Autorisation législative	1 056 967	1 026 808	995 592
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – Crédit 35A	-	399 100	368 103
Conseil du Trésor – Crédit 15 – Conventions collectives	112 805	85 124	161 796
Conseil du Trésor – Crédit 23 – Déficits au chapitre de la rémunération	200 000	123 545	104 071
	5 369 345	5 462 625	5 311 562
Moins			
Crédits périmés – exploitation	60 248	112 805	386 361
Crédits de l'exercice utilisés	5 309 097	5 349 820	4 925 201

### c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice utilisés :

	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	(en \$)	(en \$)	(en \$)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	5 313 234	5 721 491	4 813 343
Revenus non disponibles pour dépenser	(43 071)	(43 542)	(149 108)
Créances irrécouvrables	-	-	(12 439)

## **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

Diminution des débiteurs	20 000	20 471	168 928
(Diminution) augmentation des créditeurs et des revenus reçus d'avance	18 934	(303 600)	57 727
Augmentation (diminution) des revenus reçus d'avance – dons	-	(45 000)	46 750
<b>Crédits de l'exercice utilisés</b>	<b>5 309 097</b>	<b>5 349 820</b>	<b>4 925 201</b>

### **6. Revenus reçus d'avance - dons**

Conformément au paragraphe 6(3) de sa loi habilitante, le CCHST peut recevoir de l'argent ou d'autres biens à titre de don ou sous d'autres formes et il peut utiliser ces biens ou en disposer conformément aux modalités de leur acquisition, le cas échéant. Selon nos estimations, le CCHST ne recevra aucun don au cours de l'exercice 2010-2011 (2009-2010 : 0 \$), ce qui portera le solde estimatif du compte à 95 807 \$ au 31 mars 2011.

### **7. Avantages sociaux**

#### a) Prestations de retraite

Les employés du CCHST cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite sont calculées sur un maximum de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, et le montant est multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux rémunérées. Elles sont intégrées aux prestations du Régime de pension de retraite du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

Le CCHST et les employés admissibles cotisent au Régime. Le montant estimatif des charges connexes pour l'exercice 2010-2011 est de 762 408 \$ (748 887 \$ en 2009-2010), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du CCHST à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents et les déficits actuariels figurent dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui parraine le Régime.

#### b) Indemnités de départ

Le CCHST verse des indemnités de départ à ses employés admissibles en fonction de leurs années de service et de leur salaire final. Les indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées à même les crédits futurs. Les montants à verser au cours des prochaines années devraient éventuellement diminuer, car de nombreux employés prennent leur retraite et touchent leurs indemnités. L'information sur les indemnités de départ, selon l'estimation effectuée au 31 mars, se présente comme suit :

	<b>2011 (en \$)</b>	<b>2010 (en \$)</b>
Obligations au titre des indemnités à verser, au début de l'exercice	1 800 000	1 733 118
Charge de l'exercice	200 000	160 979

## **Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail**

Indemnités versées pendant l'exercice	<u>(100 000)</u>	<u>(94 097)</u>
Obligations au titre des indemnités à verser à la fin de l'exercice	<u>1 900 000</u>	<u>1 800 000</u>

### **8. Opérations entre parties apparentées**

Le CCHST partage des droits de propriété commune avec tous les autres ministères et organismes du gouvernement du Canada ainsi qu'avec les sociétés d'État fédérales. Le CCHST effectue des opérations avec ces organismes dans le cours normal de ses activités. Les revenus comprendront un montant d'environ 400 000 \$ (400 000 \$ en 2010) provenant d'opérations effectuées avec divers ministères fédéraux. Les opérations conclues avec des parties apparentées sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui s'appliquent aux opérations avec des tiers.

En plus des opérations dont il est question ci-dessus, au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2011 :

- a) le CCHST obtiendra gratuitement des locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, pour une valeur de 713 537 \$ (713 537 \$ en 2010) selon les ententes en vigueur;
- b) le Secrétariat du Conseil du Trésor versera les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, pour une valeur estimative de 527 984 \$ (526 487 \$ en 2010), ce qui représente 8,5 % des charges salariales.

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives aux fins d'efficience et de rentabilité de manière à ce qu'un seul ministère effectue gratuitement les opérations pour l'ensemble des ministères. Les coûts de ces services, dont le service de paie et d'émission de chèques offert par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas compris dans l'état des résultats d'exploitation du CCHST, car aucune estimation n'est actuellement disponible.